

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 16 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-001

Rapporteur : M. Jacques PÉLISSARD

OBJET : Installation du Conseil Communautaire et élection du Président

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Bernard GAY et Madame Heyçan KARAL

Membres présents :

TARTAVEZ Patrick	LAURIOT Pierre
ECOIFFIER Jean-Marie	LUGAND Nadia
CLAVEZ Jean-Paul	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
GALLET Maurice	OLBINSKI Sophie
GRICOURT Philippe	PÉLISSARD Jacques
GUY Hervé	PÉPIN Evelyne
REY Roger	PERRIN Anne
GIROUD Christophe	PETITJEAN Paule
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
PATTINGRE Alain	VUILLEMEY Eric
GAY Bernard	FISCHER Michel
LANNEAU Jean-Yves	MAUBEY Alain
BRENIAUX Christian	BILLOTTE Aline
MARANO Paulette	CARRE François
CANDELA Louis-Paul	VINCENT Martial
NOUZE Christophe	BARBARIN André
BERTHOD Nicole	GROSSET Pierre
BOIS Christophe	AUTEM Héloïse
BOURGEOIS Daniel	MONNET Maurice
CHAMBARET Agnès	BENIER Jean-Noël
DUVERNET Marc-Henri	MAUGAIN Christiane
ELVEZI Patrick	LOUVAT Christine
GALLE Valérie	MONTAGNON Michel
HUELIN Jean-Philippe	BAILLY Jean-Yves
HUET John	JUNIER Michel
KARAL Heyçan	ROY Jean
LACROIX Evelyne	FABRY Alain
LAGALICE Pascal	PYON Monique
LANÇON Jacques	JANIER Claude
LANDRY Laura	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GUILLOT Evelyne donne procuration à TARTAVEZ Patrick
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John
CHOULOT Robert donne procuration à BENIER Jean-Noël

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 60
Convoqué le : 10 janvier 2017
Affiché le : 11 janvier 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 19 JAN. 2017**

Conformément à :

- l'arrêté préfectoral n°20161214-002 du 14 décembre 2016 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) et de la Communauté de Communes du Val de Sorne,
- l'arrêté préfectoral n°20161216-003 du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne,

le Conseil Communautaire compte 63 sièges répartis comme suit :

- Lons-le-Saunier : 25 sièges
- Montmorot : 4 sièges
- Perrigny : 2 sièges
- Courlaoux : 2 sièges
- Courlans : 2 sièges
- Macornay : 2 sièges
- et les 26 autres communes à 1 siège.

Soit au total : 63 sièges.

L'élection des Conseils Municipaux des Communes membres ainsi que l'élection des exécutifs municipaux a permis la désignation des délégués communautaires. Monsieur Jacques PELISSARD, Président sortant, procède donc à l'installation des conseillers communautaires.

COMMUNES	DELEGUES
BORNAY	M. Patrick TARTAVEZ
BRIOD	M. Jean-Marie ECOIFFIER
CESANCEY	M. Jean-Paul CLAVEZ
CHILLE	M. Maurice GALLET
CHILLY-le-VIGNOBLE	M. Philippe GRICOURT
CONDAMINE	M. Hervé GUY
CONLIEGE	M. Roger REY
COURBETTE	Mme Evelyne GUILLOT
COURBOUZON	M. Christophe GIROUD
COURLANS	M. Philippe FOURNOT M. Alain PATTINGRE
COURLAOUX	M. Bernard GAY M. Jean-Yves LANNEAU
L'ETOILE	M. Christian BRENIAUX
FREBUANS	Mme Paulette MARANO
GERUGE	M. Louis-Paul CANDELA
GEVINGEY	M. Christophe NOUZE

COMMUNES	DELEGUES
LONS-LE-SAUNIER	Mme Nicole BERTHOD M. Christophe BOIS M. Daniel BOURGEOIS Mme Agnès CHAMBARET M. Marc-Henri DUVERNET M. Patrick ELVEZI Mme Valérie GALLE M. Jean-Philippe HUELIN M. John HUET Mme Heyçan KARAL Mme Evelyne LACROIX M. Pascal LAGALICE M. Jacques LANCON Mme Laura LANDRY M. Pierre LAURIOT Mme Nadia LUGAND Mme Isabelle MARMIER-MOUCHANAT Mme Sophie OLBINSKI M. Jacques PELISSARD Mme Evelyne PEPIN Mme Anne PERRIN Mme Paule PETITJEAN M. Jean-Yves RAVIER M. Jean-Marc VAUCHEZ M. Eric VUILLEMEY
MACORNAY	M. Michel FISCHER M. Alain MAUBEY
MESSIA SUR SORNE	Mme Aline BILLOTTE
MOIRON	M. François CARRÉ
MONTAIGU	M. Martial VINCENT
MONTMOROT	M. André BARBARIN M. Robert CHOULOT M. Pierre GROSSET Mme Héloïse AUTEM
PANNESSIERES	M. Maurice MONNET
PERRIGNY	M. Jean-Noël BENIER Mme Christiane MAUGAIN
LE PIN	Mme Christine LOUVAT
PUBLY	M. Michel MONTAGNON
REVIGNY	M. Jean-Yves BAILLY
SAINTE-DIDIER	M. Michel JUNIER
TRENAL	M. Jean ROY
VERGES	M. Alain FABRY
VERNANTOIS	Mme Monique PYON
VEVY	M. Claude JANIER
VILLENEUVE SOUS PYMONT	M. Daniel BRIANCHON

Monsieur Jacques PELISSARD confie ensuite la présidence à M François CARRÉ doyen d'âge, qui invite le Conseil à procéder, par un scrutin secret, à l'élection du Président.

Monsieur le Président de séance demande s'il y a des candidats.

Monsieur Patrick ELVEZI et Monsieur Christophe NOUZÉ déclarent leur candidature. Monsieur le Président de séance fait alors procéder à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 63
 - Bulletins blancs : 10
 - Bulletins nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 53
 - Majorité absolue : 27
- **Ont obtenu :**
- M. Patrick ELVEZI: 37 voix
 - M. Christophe NOUZÉ: 16 voix

Monsieur François CARRÉ déclare Monsieur Patrick ELVEZI élu Président de la Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier et lui cède immédiatement la présidence de la séance.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le :

19 JAN. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,

Patrick ELVEZI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 16 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-002

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : **Fixation du nombre de Vice-Présidents et élection des Vice-Présidents**

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Bernard GAY et Madame Heyçan KARAL

Membres présents :

ELVEZI Patrick	DUVERNET Marc-Henri
GALLET Maurice	GALLE Valérie
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉLISSARD Jacques
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	VUILLEMEY Eric
GUY Hervé	MAUBEY Alain
REY Roger	CARRE François
GIROUD Christophe	VINCENT Martial
FOURNOT Philippe	BARBARIN André
PATTINGRE Alain	AUTEM Héroïse
GAY Bernard	MONNET Maurice
LANNEAU Jean-Yves	BENIER Jean-Noël
BRENIAUX Christian	LOUVAT Christine
MARANO Paulette	MONTAGNON Michel
CANDELA Louis-Paul	BAILLY Jean-Yves
NOUZE Christophe	JUNIER Michel
BERTHOD Nicole	ROY Jean
BOIS Christophe	FABRY Alain
BOURGEOIS Daniel	PYON Monique
CHAMBARET Agnès	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GUILLOT Evelyne donne procuration à TARTAVEZ Patrick
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John
CHOULOT Robert donne procuration à BENIER Jean-Noël

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 60

Convoqué le : 10 janvier 2017

Affiché le : 11 janvier 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 19 JAN. 2017**

L'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de celui-ci (soit 13 Vice-Présidents). L'organe délibérant peut cependant, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de l'effectif total et ne soit pas supérieur à 15.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à fixer le nombre de Vice-Présidents en précisant les délégations qui seraient confiées à chacun.

1 ^{er} Vice Président	en charge des Finances, des Transferts de Charges et de l'Evolution du Périmètre	M. Maurice GALLET
Vice Présidente	en charge des Transports Urbains, des Transports doux, des voies vertes, du Plan de Déplacement Inter Etablissements, de la Mobilité et de l'Accessibilité,	Mme Aline BILLOTTE
Vice-Président	en charge de l'Aménagement de l'Espace, du Logement, du SCOT, de l'Urbanisme et de la Solidarité Territoriale,	M. Michel FISCHER
Vice-Président	en charge de l'Environnement, des Déchets, du Plan Climat et du Conseil en Energie Partagé	M. Pierre GROSSET
Vice-Président	en charge des Affaires Culturelles	M. Jean-Philippe HUELIN
Vice-Président	en charge de la Voirie	M. Claude JANIER
Vice-Présidente	en charge des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance	Mme. Christiane MAUGAIN
Vice-Présidente	en charge des Sports	Mme Sophie OLBINSKI

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 8 (huit) le nombre de Vice-Présidents.

Puis Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à élire les Vice-Présidents par un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et fait procéder à l'élection par un vote à bulletin secret.

Le Dépouillement du Vote donne les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

1^{er} Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 63
- Bulletins blancs 12
- Bulletins nuls /
- Suffrages Exprimés 51
- Majorité absolue 26

ont obtenu :

- M. Maurice GALLET : 50
- M. Jacques PELISSARD 1

Monsieur Maurice GALLET est élu 1^{er} Vice-Président en charge des Finances, des Transferts de Charges et de l'Evolution du Périmètre.

2ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	13
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	50
- Majorité absolue	26

a obtenu :

- Mme Aline BILLOTTE	50
----------------------	----

Madame Aline BILLOTTE est élue Vice-Présidente en charge des Transports Urbains, des Transports Doux, des Voies Vertes, du Plan de Déplacement Inter Etablissements, de la Mobilité et de l'Accessibilité.

3ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	7
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	56
- Majorité absolue	29

ont obtenu :

- M. FISCHER Michel	55
- M. GROSSET Pierre	1

Monsieur Michel FISCHER est élu Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace, du Logement, du SCOT, de l'Urbanisme et de la Solidarité Territoriale.

4ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	18
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	45
- Majorité absolue	23

ont obtenu :

- M. GROSSET Pierre	40
- M. LANÇON Jacques	3
- M. FISCHER Michel	1
- M. HUET John	1

Monsieur Pierre GROSSET est élu 4^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement, des Déchets, du Plan Climat et du Conseil en Energie Partagé.

5ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	28
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	35
- Majorité absolue	18

ont obtenu :

- M. Jean-Philippe HUELIN	30
- M. Christophe NOUZÉ	2
- Mme PERRIN Anne	1
- M. GROSSET Pierre	1
- M. DUVERNET Marc-Henri	1

Monsieur Jean-Philippe HUELIN est élu Vice-Président en charge des Affaires Culturelles.

6ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	5
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	58
- Majorité absolue	29

ont obtenu :

- M. Claude JANIER	57
- M. Christophe BOIS	1

Monsieur Claude JANIER est élu Vice-Président en charge de la Voirie.

7ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	63
- Bulletins blancs	9
- Bulletins nuls	/
- Suffrages Exprimés	54
- Majorité absolue	28

ont obtenu :

- Mme Christiane MAUGAIN	48
- Mme Marie-Paule PETITJEAN	2
- Mme Anne PERRIN	1
- Mme Agnès CHAMBARET	1
- Mme Nadia LUGAND	1
- M. Jacques LANCON	1

Madame Christiane MAUGAIN est élue Vice-Présidente en charge des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance.

8ème Vice Président :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 63
- Bulletins blancs 9
- Bulletins nuls /
- Suffrages Exprimés 54
- Majorité absolue 28

ont obtenu :

- Mme Sophie OLBINSKI 47
- M. Jean-Yves RAVIER 4
- M. Christophe BOIS 1
- M. Philippe FOURNOT 1
- M. Louis Paul CANDELA 1

Madame Sophie OLBINSKI est élue Vice-Présidente en charge des Sports.

Monsieur le Président déclare les 8 premières personnes citées ci-dessus élues Vice-Présidents et confirme, pour information, que chacun recevra, par arrêté du Président, la délégation décrite ci-dessus.

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 19 JAN. 2017**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Patrick ELVEZI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 16 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-003

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Charte de l'élu local

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Bernard GAY et Madame Heyçan KARAL

Membres présents :

ELVEZI Patrick	DUVERNET Marc-Henri
GALLET Maurice	GALLE Valérie
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉLISSARD Jacques
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	VUILLEMEY Eric
GUY Hervé	MAUBEY Alain
REY Roger	CARRE François
GIROUD Christophe	VINCENT Martial
FOURNOT Philippe	BARBARIN André
PATTINGRE Alain	AUTEM Héloïse
GAY Bernard	MONNET Maurice
LANNEAU Jean-Yves	BENIER Jean-Noël
BRENIAUX Christian	LOUVAT Christine
MARANO Paulette	MONTAGNON Michel
CANDELA Louis-Paul	BAILLY Jean-Yves
NOUZE Christophe	JUNIER Michel
BERTHOD Nicole	ROY Jean
BOIS Christophe	FABRY Alain
BOURGEOIS Daniel	PYON Monique
CHAMBARET Agnès	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GUILLOT Evelyne donne procuration à TARTAVEZ Patrick
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John
CHOULOT Robert donne procuration à BENIER Jean-Noël

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 60
Convoqué le : 10 janvier 2017
Affiché le : 11 janvier 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 19 JAN. 2017**

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, il est prévu qu'à la première réunion de l'organe délibérant après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 jointe en annexe.

Le Président donne lecture de la charte locale et remet un exemplaire de celle-ci à chaque conseiller communautaire.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND ACTE** de la charte de l'élu local,
- **DIT** qu'un exemplaire de cette charte est transmis à chaque Conseiller Communautaire.

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 19 JAN. 2017**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Patrick ELVEZI



Espace Communautaire Lons Agglomération

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et **intégrité** ;
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son **mandat** et de ses fonctions ;
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des **instances** au sein desquelles il a été désigné ;
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 16 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-004

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : **Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président**

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Bernard GAY et Madame Heyçan KARAL

Membres présents :

ELVEZI Patrick	DUVERNET Marc-Henri
GALLET Maurice	GALLE Valérie
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉLISSARD Jacques
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	VUILLEMEY Eric
GUY Hervé	MAUBEY Alain
REY Roger	CARRE François
GIROUD Christophe	VINCENT Martial
FOURNOT Philippe	BARBARIN André
PATTINGRE Alain	AUTEM Héloïse
GAY Bernard	MONNET Maurice
LANNEAU Jean-Yves	BENIER Jean-Noël
BRENIAUX Christian	LOUVAT Christine
MARANO Paulette	MONTAGNON Michel
CANDELA Louis-Paul	BAILLY Jean-Yves
NOUZE Christophe	JUNIER Michel
BERTHOD Nicole	ROY Jean
BOIS Christophe	FABRY Alain
BOURGEOIS Daniel	PYON Monique
CHAMBARET Agnès	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GUILLOT Evelyne donne procuration à TARTAVEZ Patrick
VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John
CHOULOT Robert donne procuration à BENIER Jean-Noël

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 60

Convoqué le : 10 janvier 2017

Affiché le : 11 janvier 2016

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 19 JAN. 2017**

L'article L 5 211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre d'attributions expressément réservées au Conseil. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

L'organe délibérant peut ainsi déléguer au Président certaines de ses compétences, dans la limite de ce que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire en application de l'article L 2 122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de déléguer au Président, sous le contrôle du Bureau exécutif, l'exercice des attributions suivantes :

1 - arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté d'Agglomération utilisées par les services publics communautaires,

2 - procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

3 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

4 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

5 - passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

6 - créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

7 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

8 - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

9 - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

10 - fixer, dans les limites de l'estimation de France Domaine, le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,

11 - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

12 - intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et notamment : demandeur, défendeur, appelant, intimé, pourvoi

en cassation, constitution de partie civile...

13 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 euros,

14 - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 2 000 000 €,

15 - réaliser les emprunts dans la limite des crédits inscrits au budget.

- **DIT** que la signature des décisions correspondantes sera assurée personnellement par le Président, ou en cas d'empêchement par les Vice-Présidents dans l'ordre des nominations.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 19 JAN. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,

Patrick ELVEZI



